



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 21 juin 2026

Vigilance rouge pour canicule sur le département de la Haute-Garonne

Météo-France place le département de la Haute-Garonne en **vigilance rouge canicule à compter du lundi 22 juin, 12h, en raison du dépassement des seuils de température en Haute-Garonne.**

Le passage en vigilance rouge a été décidé au niveau national, après avis de Météo-France, en raison du caractère exceptionnel de cette vague de chaleur qui fait désormais courir des risques à l'ensemble de la population, et non plus seulement aux personnes vulnérables.

Description de la situation et évolution prévue

Dans la nuit de dimanche à lundi, les températures minimales attendues sont voisines de 20 à 22 °C, voire légèrement plus en agglomération toulousaine. Elles sont localement de 18 °C en allant vers le Volvestre.

Lundi après-midi, les températures maximales attendues sont de l'ordre de 38 à 39 °C localement et un peu plus en agglomération toulousaine. Sur les premiers contreforts pyrénéens, la température maximale est attendue autour de 34 °C.

Dans la nuit de lundi à mardi, les températures minimales sont comprises entre 21 à 23 °C. Elles sont un peu plus élevées dans l'agglomération toulousaine.

En conséquence, Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a décidé d'activer à partir de demain 8 heures le centre opérationnel départemental, cellule de crise de la préfecture de la Haute-Garonne, afin de réunir l'ensemble des services mobilisés face à cette vague de chaleur.

Ce passage en vigilance rouge implique une mobilisation renforcée des services de l'État et plusieurs adaptations des activités.

1. Établissements scolaires

Les écoles et établissements maintiennent l'accueil des élèves pour ceux qui ne pourraient pas être gardés par leurs parents. Néanmoins, si les bâtiments de l'école ne remplissent pas les conditions d'accueil adaptées pendant la canicule, il pourra être organisé dans la plupart des cas un accueil dans un autre lieu.

Les lycées resteront ouverts et les examens sont maintenus.

Les parents qui le souhaitent, et qui sont en mesure de le faire, pourront garder leurs enfants à domicile et ne pas les envoyer à l'école ou au collège demain lundi.

Le rectorat suit l'évolution de la situation de près et communiquera, en tant que de besoin, sur des nouvelles mesures.

2. Accueils collectifs de mineurs

Les sorties d'accueils collectifs de mineurs (établissements et services de protection de l'enfance, accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme) doivent être reportées sauf si ces dernières se déroulent dans des lieux plus frais sans nécessiter de déplacement exposant à la chaleur. Les organisateurs de ces accueils, le cas échéant, devront modifier leurs activités afin de ne pas proposer la pratique d'activités physiques et sportives, à l'exception des activités aquatiques et nautiques. Les activités l'après-midi doivent être adaptées aux températures. Un accès à l'eau doit être impérativement garanti.

3. Les travailleurs

Il appartient à chaque employeur de réévaluer quotidiennement les risques encourus par chacun des salariés, en fonction :

- de la température et de son évolution en cours de journée ;
- de la nature des travaux devant être effectués, notamment en plein air ou dans des environnements présentant déjà des températures élevées, ou des travaux comportant une charge physique ;
- de l'âge et de l'état de santé des travailleurs.

En fonction de cette réévaluation des risques :

- l'aménagement de la charge de travail, des horaires et plus généralement de l'organisation du travail doit être ajusté pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs pendant toute la durée de la période de vigilance rouge ;
- la liste des salariés bénéficiant du télétravail doit être réexaminée, en prêtant une attention particulière aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap, etc.

Si l'évaluation fait apparaître que les mesures prises sont insuffisantes, notamment pour les travaux accomplis à une température très élevée et comportant une charge physique importante (par exemple travaux d'isolation en toiture ou de couverture, manutention répétée de charges lourdes), l'employeur doit alors décider de l'arrêt des travaux.

Sur décision du préfet, s'agissant des territoires de Toulouse Métropole et du SICOTAL, les activités de chantier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics réalisées en extérieur seront suspendues entre 12h et 20h pendant toute la durée de la vigilance rouge.

Ces consignes de vigilance ont été transmises à l'ensemble des partenaires et les contrôles de l'inspection du travail sont renforcés pendant la période.

4. Personnes en situation de précarité

Une vigilance particulière est apportée aux personnes vulnérables, en situation de précarité. La veille sociale coordonnée par le SIAO / 115 a été renforcée, en parallèle de la mobilisation de la Banque alimentaire pour assurer en tant que de besoin la fourniture de bouteilles d'eau

aux acteurs sociaux. Les équipes de maraudes ont été sollicitées afin qu'elles intensifient leur tournée. Les horaires d'accueil de jour et de nuit ont été étendus. Et un accueil de jour est ouvert à la caserne Vion de 11h à 20h pour accueillir les personnes en situation de détresse.

Des points de situation quotidiens sont effectués entre la DDETS et le SIAO afin de prendre en compte les signalements des acteurs de la veille sociale concernant les situations de vulnérabilité particulière.

5. Événements sportifs, culturels et grands rassemblements en extérieur

L'entrée en vigilance rouge implique, de la part des organisateurs, l'annulation des manifestations sportives organisées en plein air ou dans des espaces non climatisés. À défaut, une mesure d'interdiction pourra être prise par le préfet.

S'agissant des manifestations culturelles ou récréatives, une évaluation au cas par cas sera menée avec les organisateurs et élus locaux pour déterminer si elles peuvent être maintenues, le cas échéant en définissant les aménagements nécessaires.

La consommation d'alcool sur la voie et dans les espaces publics sera interdite dès l'entrée en vigilance rouge.

Même si la vigilance reste orange lors de cet événement, une attention toute particulière doit être portée aux festivités prévues à l'occasion de la fête de la Musique prévue ce dimanche 21 juin.

6. Sports individuels

Il convient de limiter drastiquement toute activité en extérieur et en intérieur non climatisé.

7. Risques d'incendie

Il convient enfin d'avoir une vigilance particulière sur les risques de feux de forêts, particulièrement sensibles en cette période. L'interdiction des spectacles pyrotechniques et autre feux dans l'espace public sera prolongée sur la période et les espaces les plus à risque.

LA CANICULE ET SES CONSÉQUENCES LES GESTES À ADOPTER !

La canicule désigne une période de chaleur intense pour laquelle les IBM (indicateurs bio météorologiques) atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et est susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées.

Pour la Haute-Garonne, les seuils d'alerte sont : 21° pour les IBM min et 36° pour les IBM max.

- **L'alerte canicule extrême (vigilance rouge)** désigne un épisode de canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux

Si vous connaissez des personnes âgées, isolées, handicapées ou fragiles, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite régulièrement et incitez-les à s'inscrire sur le registre mis en place par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles.

En amont des fortes chaleurs, les personnes fragiles* peuvent par ailleurs, en lien avec leur entourage :

- Prévoir le matériel nécessaire pour lutter contre la chaleur : brumisateur, ventilateur....
- Faire une liste des lieux climatisés (ou frais) où se rafraîchir près de chez elles : grande surface, commerce, cinéma, musée...
- Ne pas hésiter à demander conseil à leur médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Durant les fortes chaleurs, les réflexes à adopter par tous et notamment par les personnes fragiles les plus à risques * afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Evitez les activités physiques et sportives aux heures les plus chaudes (11h -21h) et en plein soleil ;
- privilégier les zones de baignade surveillées / ne jamais quitter des yeux les jeunes enfants lorsqu'ils sont dans l'eau ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

**personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, personnes sans-abris...*